



COMMUNIQUE DE PRESSE

Section de CAEN du SNASUB-FSU
Contact : François FERRETTE
06.11.64.15.57

« Une académie, un recteur ! »

Le décret permettant la nomination d'un recteur sur plusieurs académies d'une même région académique est paru au Journal officiel le 8 novembre. Sur le plan factuel, il sera très compliqué pour le recteur de gérer plusieurs académies aux problématiques différentes pour répondre aux besoins de service public.

De même, il lui sera compliqué d'être présent à toutes les instances et assurer un suivi régulier et précis. Il y aura donc un mouvement de concentration de la décision et de multiples délégations de mise en œuvre produisant un contexte générant de la technocratisation de l'administration des académies.

Sur le fond, le SNASUB-FSU continue à s'opposer à ce décret car dans le contexte politique d'affaiblissement des services publics et de réduction des moyens de la fonction publique, comme en témoigne l'orientation donnée par le Premier Ministre à « Action Publique 2022 » ou le budget 2018, ce texte augure des démantèlements de services, selon des logiques technocratiques imposées par l'austérité.

Nous nous opposons aux éclatements et la fermeture de services académiques dans un moment où la préparation du budget 2018 prévoit déjà la suppression de 200 emplois administratifs en DSDEN et rectorats.

Pour le SNASUB-FSU, ce décret risque surtout de préfigurer l'argumentaire des apprentis-sorciers qui veulent fusionner les académies pour au motif d'une prétendue « simplification ».

En conséquence, le SNASUB-FSU exige l'abrogation du décret et en combattra les conséquences, réaffirme son attachement au maintien des services et leur renforcement en effectifs pour améliorer la qualité du service public au plus près des usagers.

La section académique de CAEN du SNASUB-FSU

Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**